

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2019/01/18/2019040414/justel>

Dossier numéro : 2019-01-18/10

Titre

18 JANVIER 2019. - Arrêté du Gouvernement flamand portant approbation du cadre d'évaluation pour l'évaluation étendue nouvelle formation

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 17-12-2020 inclus.

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 06-03-2019 page : 24339

Entrée en vigueur : 01-09-2019

Table des matières

Art. 1-3

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). Le cadre d'évaluation pour l'évaluation étendue nouvelle formation, adopté le 8 octobre 2018 par la " Nederlands-Vlaamse Accreditatieorganisatie " (Organisation d'accréditation néerlandaise-flamande), repris à l'annexe jointe au présent arrêté, est approuvé.

[Art. 2](#). Le présent arrêté entre en vigueur le 1er septembre 2019.

[Art. 3](#). Le Ministre flamand ayant l'enseignement dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

[ANNEXE.](#)

[Art. N](#).

(NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)